



**ORDRE DU JOUR  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL  
MERCREDI 8 MAI 2024, 9H00**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2024-07 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT D'UN MONTANT DE 56 142,07 \$ AYANT POUR OBJET L'ACHAT D'UNE ÉTUDE NÉCESSAIRE AU PROCESSUS DE MUNICIPALISATION DE CERTAINS CHEMINS PRIVÉS DU SECTEUR VERTENDRE
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. LEVÉE DE LA SÉANCE



**PROCÈS-VERBAL  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ D’EASTMAN**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Le Conseil de la Municipalité d’Eastman siège en séance extraordinaire ce 8 mai 2024 à 9h00, à la salle du conseil de l’hôtel de ville situé au 160, chemin George-Bonnallie à Eastman.

Sont présents, la mairesse Nathalie Lemaire ainsi que la conseillère Lucie Lanteigne et les conseillers Carol Boivin, Patrick McDonald et Charles Simard.

La séance est présidée par la mairesse. Assiste également à la séance, le directeur général et greffier-trésorier, Marc-Antoine Bazinet, qui agit en tant que secrétaire d’assemblée. La mairesse ayant constaté le quorum, ouvre la séance à 9h50.

**Résolution  
2024-05-120**

**2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Patrick McDonald

D’adopter l’ordre du jour de la séance extraordinaire du 8 mai 2024 avec le retrait du point suivant : 4- Dépôt d’une soumission au processus de sollicitation d’investissements et de vente (PSIV) – Le Vertendre d’Eastman – Lot no 2.

*Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.*

**Résolution  
2024-05-121**

**3. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2024-07 – RÈGLEMENT D’EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT D’UN MONTANT DE 56 142,07 \$ AYANT POUR OBJET L’ACHAT D’UNE ÉTUDE NÉCESSAIRE AU PROCESSUS DE MUNICIPALISATION DE CERTAINS CHEMINS PRIVÉS DU SECTEUR VERTENDRE**

**ATTENDU QUE** l’Association des propriétaires du Vertendre (APV), représentant une majorité de propriétaires du secteur Vertendre, a fait la demande à la Municipalité d’Eastman de se pencher sur la possibilité de municipaliser certains chemins de ce secteur ;

**ATTENDU QUE** les propriétaires actuels des chemins ne s’opposent pas à cette démarche;

**ATTENDU QU’il** y a lieu d’imposer une taxe de secteur pour couvrir les frais d’acquisition de l’étude nécessaire au processus de municipalisation de certains chemins du secteur Vertendre;

**ATTENDU QUE** l’avis de motion a été dûment donné lors de la séance ordinaire du 6 mai 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Charles Simard

D’adopter le *Règlement no 2024-07 – Règlement d’emprunt au fonds de roulement d’un montant de 56 142,07 \$ ayant pour objet l’achat d’une étude nécessaire au processus de municipalisation de certains chemins privés du secteur Vertendre* dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante;

**ET DE** fixer la date de la tenue de registre au 22 mai 2024, entre 9h et 19h, à l'hôtel de ville situé au 160 chemin George-Bonnallie à Eastman.

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

**5. VARIA**

Aucun sujet

**6. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Le conseiller Carol Boivin propose de lever la séance du conseil à 9h57.

Nathalie Lemaire  
Mairesse

Marc-Antoine Bazinet  
Directeur général et greffier-trésorier

*« Je, Nathalie Lemaire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*